

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DPVI 6 Subventions (20.898 euros) à 9 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy - Porte de Saint-Ouen (17e). Première enveloppe 2013.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 17e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 4 février 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Action Jeunes (492 / 2013-02916) pour une action Animation de quartier : fête par les jeunes et pour les habitants du quartier.

Article 2 : Une subvention de 800 euros est attribuée à l'association Terra Nascente Capoeira (5501 / 2013-03767), pour une action Atelier Capoeira pour enfants.

Article 3 : Une subvention de 1.200 euros est attribuée à l'association Twirling Club La Parisienne (111141 / 2013-03786) pour un Ateliers de Twirling.

Article 4 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Art Exprim' 18 (9971 / 2013-02995), pour une action d'interventions artistiques dans les squares.

Article 5 : Une subvention de 1.450 euros est attribuée à l'association Quartier de Soleil (11985 / 2013-03718), pour une action d'Insertion par l'Informatique.

Article 6 : Une subvention de 1.900 euros est attribuée au Foyer Socio-éducatif Collège Mallarmé (19748 / 2013-00325), pour une action Créer avec le Pôle Culture et Création.

Article 7 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée au CEFIL (13585 / 2013-03315) pour une Formation des acteurs sociaux locaux.

Article 8 : Une subvention de 5.048 euros est attribuée au Centre Epinettes Famille Insertion Accueil - CEFIA (3001), dont 3.000 euros pour un Fonds de participation des habitants (2013-03332) et 2.048 euros pour l'animation des espaces publics (2013-00311).

Article 9 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à la Fabrique des Petits Hasards, (11246 / 2013-03556) pour une action le Théâtre comme outil de parole au lycée, réussite scolaire et citoyenneté.

Article 10 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 20.898 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.